

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/07/2021

Dossier complet le :

07/07/2021

N° d'enregistrement :

2021_5590

1. Intitulé du projet

Raccordement électrique du site de production de papier d'hygiène WEPA France, avenue de l'Europe - 59166 Bousbecque au réseau 90 kV de RTE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **PACAUD**

Prénom **PASCAL**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

WEPA FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal Pacaud - Directeur d'usine

RCS / SIRET

5 0 7 5 0 0 6 3 5 0 0 0 1 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. .Longueur inférieure à 15 km : cas par cas. .Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV : cas par cas.	Déroulage d'une ligne aérienne haute tension, sur une longueur de 90 m, pour raccordement du site WEPA France au réseau aérien existant de Rte, sur la liaison Becque Malplaquet 90 kV. Mise en place d'un nouveau poste de transformation dans le site WEPA France, à l'arrivée du réseau 90 kV : transformateur 90 kV / 20 kV.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif du projet est de raccorder le client Wepa France au réseau Réseau Public de Transport (RPT).

Pour cela, Rte déroulera un tronçon de ligne aérienne entre la ligne aérienne existante 90 kV Becque Malplaquet et le poste client. Cette ligne passe tout à proximité du site à raccorder. (Annexe 9)

Le raccordement de ce tronçon se fera au niveau du pylône 6 de la liaison Becque Malplaquet 90 kV, pylône à côté du site client, permettant ainsi de dérouler une très courte distance de câble : 90 m. La ligne étant existante et le pylône n°6 étant suffisamment dimensionné pour permettre ce raccordement, aucun remplacement de matériel n'est nécessaire sur les ouvrages Rte. Ce raccordement aérien de faible longueur permet de proposer solution de coût moindre et dans des délais rapides du fait de sa facilité de mise en œuvre.

De son côté, Wepa construira un poste de raccordement dans l'emprise de son terrain. Ce poste accueillera l'arrivée ligne 90 kV Rte et assurera la transformation de la tension en 20kV, tension utilisable par les installations du client, via un transformateur 90/20 (HTB/HTA).

Pas de travaux de démolition liés au projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à raccorder le site de Wepa (actuellement alimenté en 20 kV par Enedis) au réseau haute tension 90 kV de Rte afin de réduire les coûts énergétiques (baisse du coût de transport) et d'assurer ainsi sa compétitivité et le maintien de l'emploi sur le site.

L'alimentation HTA, Enedis, sera conservée en secours permettant d'éviter tout arrêt de production durant les interventions de maintenance sur l'alimentation HTB. (Annexe 8)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend 2 chantiers de travaux :

1/ la construction d'un poste électrique comprenant notamment l'arrivée de l'alimentation électrique issue du réseau Rte et un transformateur (90 kV/20 KV) implanté sur le terrain de Wepa qui alimentera l'usine en électricité. Ces travaux se dérouleront entièrement dans l'enceinte du site de Wepa.

Maitre d'ouvrage : Wepa

2/ Déroulage d'un piquage (tronçon de ligne aérienne) entre le pylône n°6 de la liaison 90 kV Rte existante Becque Malplaquet et le poste client. Pour cela des travaux interviendront au niveau du pylône 6 de la liaison Rte Becque Malplaquet. De plus un déroulage de câble aura lieu en surplomb de la route métropolitaine (RM 945).

Maitre d'ouvrage : Rte

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'usine Wepa qui tourne en continu (360 jours/an 24h/24) est alimentée électriquement par le réseau haute tension RTE (90 kV) hormis pour les jours de maintenance demandés par RTE pendant lesquels l'usine basculera sur le circuit Enedis (20 kV).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour la partie poste Wepa :

- Permis de construire

Pour la partie ligne électrique Rte :

- Justification Technico-Economique (JTE) transmise le 20/04/21 à la DREAL, en cours d'instruction à la DREAL
- Concertation Circulaire Fontaine. Le dossier est en cours d'élaboration pour une consultation en septembre/octobre 2021.
- Demande d'Approbation du Projet d'Ouvrage : Dépôt fin octobre 2021 pour un retour en janvier 2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du raccordement en Piquage entre la nouvelle cellule électrique sur le terrain de Wepa et la liaison 90 kV Becque - Malplaquet	90 m
Hauteur au niveau du portique de la cellule électrique Wepa	13 m
Surface nouvelle cellule électrique	240 m ²
Puissance de Raccordement de l'Installation Pracc demandée par le Client Wepa	20 MW
Puissance Maximale active de l'installation	19 MW
Tension de raccordement	90 kV

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Boulevard de la Lys
59166 BOUSBECQUE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03°05'15"E Lat. 50°45'59"N

Point d'arrivée :

Long. 03°05'15"E Lat. 50°46'02"N

Communes traversées :

Bousbecque

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Pour information,

Une demande d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant une étude d'impact, avait été réalisée par Wepa France en octobre 2013. Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, 23/07/2014.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche (Prairies humides de la Lys à Wervicq) est située à 1,5 km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des grandes infrastructures ferroviaires et routières de l'Etat, 3ème échéance, a été approuvé dans le département du Nord par arrêté préfectoral du 01/08/2019. Le site n'est pas concerné. Le site ne fait pas partie des zones à enjeux définies dans le PPBE des routes départementales du Nord.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé en zone à dominante humide selon la cartographie de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation par ruissellement au Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille, approuvé le 10/10/2019. Une partie du projet (emplacement du poste de transformation, dans le site Wepa) se situe en zone d'aléa de ce PPRI : zone bleue. Le règlement du PPRI est pris en compte dans le projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL, ni dans la base de données BASIAS. Il n'est pas situé non plus en Secteur d'Information sur les Sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bousbecque est située en zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères. Le projet ne comporte toutefois aucun prélèvement d'eau. Il ne concerne que la mise en place d'un raccordement à une ligne aérienne haute tension, et d'un poste de transformation.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements les plus proches recensés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sont des prélèvements à usage industriel : Ahlstrom Specialties à Bousbecque ; Verhaeghe, Lejour, Bonduel Textiles à Halluin. Le périmètre de protection du captage de Roncq est situé à 3 km du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont : en France, "Les Cinq Tailles", à 30 km au Sud du site ; en Belgique, "West-Vlaams Heuvelland", à 10 km au Nord-Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche : Château du Vert-Bois et son parc (réf. 59SC4) à Bondues et Marcq-en-Baroeul, à 6,5 km du site Wepa.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet (emplacement du poste de transformation, dans le site Wepa) se situe en zone d'aléa de ce PPRI : zone bleue. Le règlement du PPRI est pris en compte dans le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux uniquement, des régulations de circulation pourront être mises en place au niveau de la traversée de la RM 945.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Emissions sonores ponctuelles, en phase chantier uniquement. Trafic routier Boulevard de la Lys (RM 945).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ligne aérienne, de longueur 90 m, reliera un pylone électrique existant à un nouveau poste qui sera construit dans le site industriel Wepa, en passant en aérien au-dessus de la RM 945 (Boulevard de la Lys), et d'une partie du terrain Wepa. L'incidence paysagère est minimale : Le contexte paysager est constitué par la ligne haute-tension 90 kV Becque-Malpaquet et ses pylones, la RM 945 dont un carrefour giratoire et ses candélabres à proximité du projet, des bâtiments industriels (Wepa au Nord, Wipak au Sud). Des photographies figurent en annexes 3 et 7. (Actuel/Futur)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire l'impact environnemental et visuel du projet, le choix a été fait de raccorder le poste client en aérien depuis le pylône Rte existant le plus proche du site; les caractéristiques de la ligne aérienne Becque Malplaquet permettant ce raccordement. Ainsi le périmètre impacté par ce raccordement est très réduit (ligne à dérouler : 90m). Insertion paysagère en Annexe 7.

L'aspect environnemental a été abordé dans la JTE adressée à la DREAL et qui est en cours d'instruction. Celle-ci montre un très faible impact environnemental.

Une concertation des parties prenantes aura lieu au début du second semestre 2021.

Un contact entre Rte et la Métropole Européenne de Lille est en cours en vue des modalités à appliquer pour le surplomb de la RM 945 et pour l'accès au pylône 6.

Application du règlement du PPRI, pour la construction du nouveau poste de transformation dans le site Wepa.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La longueur limitée à 90 m du raccordement aérien, grâce à la proximité de la ligne 90 kV,

L'absence de voisinage sensible (route départementale, sites industriels),

Le contexte paysager existant dominé par la ligne aérienne existante 90 kV, la RM 945, et un voisinage industriel,

La coordination des travaux avec RTE, gestionnaire de la ligne 90 kV, et la Métropole Européenne de Lille, gestionnaire de la RM 945 (boulevard de la Lys),

L'application du règlement du PPRI,

confèrent au projet un impact très faible.

Dans ce contexte, une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 7 : Insertion paysagère.	Partie 6.4
Annexe 8 : Accord ENEDIS.	Partie 4.2
Annexe 9 : Liaison 90 kV	Partie 4.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bousbecque

le, 07/07/2021

Signature

Lascal LACAUD

WEPA LILLE
SAS au capital social de 1.000.000 EUR
Avenue de l'Europe - F59166 Bousbecque
Tel +33 (0)3 2011 5700
Fax +33 (0)3 2011 5744
RCS Lille Metropole 507 500 635
APE 1722Z - TVA FR05 507 500 635